



Etoy - Conseil Communal

Deuxième rapport de la Commission ad hoc concernant le préavis n° 02/2018 relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 500'000.00 pour la construction d'une salle de gymnastique triple sur la parcelle no 558 "Les Communaux" (suite de mandat).

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Ce préavis date du 26 mars 2018, la commission ad hoc, composée de M. Tristan Jakob, Président, Mme Marianne Reist, MM. François Blanc, Michael Corthay, Patrick Lüthi, Luc Magnollay et Marc-Olivier Christinat, rapporteur, avait rendu son rapport pour le Conseil du 29 octobre 2018, rapport favorable au projet. La commission des finances a obtenu par un vote du conseil de reporter ce préavis de six mois au maximum, temps nécessaire pour lever des incertitudes sur les finances de la commune. Ce préavis est donc soumis, ce 6 mai 2019, une deuxième fois au Conseil, avec un nouveau rapport de la commission des finances.

La commission ad hoc, sollicitée elle aussi à nouveau, mais dans des délais très courts, s'est réunie le mardi 30 avril. Elle ajoute les éléments suivants à son rapport de 2018 :

1. Ce projet comporte trois volets, la salle de sports elle-même, pour 82%, la cantine scolaire, pour 12%, et les vestiaires extérieurs, pour 6%. La salle polyvalente actuelle est surchargée, insuffisante pour les besoins scolaires et pour les sociétés locales.

Un travail de l'USL montre que sur sept de nos sociétés sportives, quatre sont en manque de plages horaires hebdomadaires, et cinq en manque d'espaces pour des manifestations.

La conclusion du document de l'USL, envoyé avec la convocation, dit :

L'enquête synthétisée dans ce document a permis de démontrer l'importance de nouveaux locaux pour le développement des activités de l'immense majorité des sociétés locales d'Etoy. En effet, la salle de gymnastique triple bénéficierait principalement aux sociétés sportives, tout en permettant une importante marge de manœuvre aux autres sociétés pour déployer leurs activités et manifestations dans la salle polyvalente et le foyer attenant.

Une salle double supplémentaire est donc un minimum, mais serait une erreur. En effet le besoin de salles triples est unanimement reconnu, en particulier par notre commission des finances.

2. Le journal de Morges, dans son édition du 26 avril courant, apporte à ce sujet deux informations utiles.

La première est que la croissance démographique de notre district est supérieure à celle du canton.

La deuxième est une page présentant le Unihockey Club de Yens-Morges, club en pleine expansion, mais qui manque de salles triples. Un encart titré "La salle, éternel souci" parle d'un cruel manque de salles triples, et termine en déclarant que la seule piste pour l'avenir "serait que des communes environnantes décident de construire davantage de salles triples".

3. La commission ad'hoc a pu obtenir de la commune de St-Prex, sur retour d'expérience, les frais de fonctionnement de sa salle triple. Ils se montent à CHF 200'000 par année, dont CHF 130'000 pour la conciergerie.
4. La commission ad'hoc ne se prononce que sur les aspects du besoin et des fonctionnalités de la nouvelle infrastructure projetée. Elle demande qu'une commission, à constituer, puisse statuer sur les aspects architecturaux et techniques du projet.

En conclusion de ce deuxième rapport, la commission, à la majorité, redit le besoin actuel du projet de ce préavis, salle triple, locaux pour le parascolaire, et vestiaires extérieurs, et propose au Conseil les conclusions suivantes :

Conclusions

Après étude soignée de la nécessité et de l'utilité des trois volets faisant l'objet de ce crédit d'étude, la commission, dans sa majorité, et sous réserve des capacités financières de la commune, estime qu'une salle double serait un minimum, satisfaisant les besoins actuels scolaires et permettant un usage associatif de la salle polyvalente, mais qu'une salle triple serait utile et très utilisée par les sociétés locales et des environs, favorisant l'ouverture sur notre région et l'encouragement des sports.

La commission ad hoc, à la majorité, propose donc au Conseil communal de suivre les conclusions du préavis et de les compléter de la façon suivante :

1. d'accorder la demande de crédit de CHF 500'000.00 pour l'étude de la construction d'une salle de gymnastique triple;
2. d'accepter que ce montant soit prélevé sur les disponibilités de la trésorerie communale de l'exercice 2019 et 2020;
3. d'accepter que l'amortissement de cette dépense se fasse dans le cadre du coût global de la future construction ;
4. de créer une commission pour le suivi architectural et technique du projet de la salle de gymnastique triple.

Etoy, le 2 mai 2019,

Pour la commission ad hoc:

Le Président



Tristan Jakob

Le rapporteur



Marc-Olivier Christinat